

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DDCT 1** Subventions (103 000 euros) et signature d'avenants au titre de l'exercice 2017 avec 6 associations.

**Mme Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 6 associations ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l' « Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle (AGECA) », (6662 / 2017\_03443), dont le siège social est situé 177, rue de Charonne, 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l' « Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Économie Locale (ADDEL) », (21171 / 2017\_01702), dont le siège social est situé 19, rue Béranger, 75003 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant ;

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « France Bénévolat Paris » (16472 / 2017\_02091) dont le siège social est situé au 127, rue Falguière, 75015 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « La Fonda » (29601 / 2017\_00765), 53, boulevard de Charonne, 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Passerelles et Compétences » (7502 / 2017\_03553) dont le siège social est situé au 17, boulevard Delessert, 75016 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement de 25 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Projets 19 », (11085 / 2017\_03186), dont le siège social est situé 9, rue Mathis, 75019 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant correspondant.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14009 provisions pour subventions de fonctionnement au titre des relations avec les associations, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**